

Séance du :

28/03/2024

Date de la convocation :

21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_14	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 14h30,
L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BIGHETTI de FLOGNY Charles

OBJET : Budget de la Station de Distribution Automatique de Carburant :
Budget Primitif de l'année 2024

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

- Vu le compte administratif pour l'exercice 2023 approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,
par 09 voix pour, 0 voix contre,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	102 208,91
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 477 000,00	1 374 791,08
Total de la section	1 477 000,00	1 477 000,00
	Section d'investissement	
Résultat reporté	0,00	0,00
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Total de la section	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 477 000,00	1 477 000,00

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 29 MARS 2024
et publication le: 29 MARS 2024

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

